

Mr LESPADÉ, Maire de Tarnos
MAIRIE DE TARNOS
Bd Jacques Duclos
40220 TARNOS

RECOMMANDE AVEC A/R

Tarnos, le 8 Juillet 2012

Objet : DROITS DES ELUS

Mr le Maire,

Suite au Conseil Municipal du 5 juillet, nous avons essayé de joindre par téléphone, la Directrice Générale Adjointe des Services, pour lui demander de nous communiquer le compte-rendu et Procès-Verbal du Conseil Municipal. N'ayant pu la joindre nous lui avons adressé un courrier électronique.

Entre-temps le Directeur Général des Services nous a joint par téléphone de manière fort agressive, et il en ressort de cette discussion que, nous Conseillers Municipaux, élus de la REPUBLIQUE, nous avons l'interdiction formelle de nous adresser directement aux responsables de services où de nous y rendre.

Dans quelle REPUBLIQUE Mr le Directeur Général des Services pense-t-il vivre ?

Nous tenons à vous rappeler, Monsieur le Maire, que l'article L2121-13 du C.G.C.T. Précise que tout membre du Conseil Municipal a le droit d'être informé des affaires de la Commune.

En aucune manière, ni vous, ni le Directeur Général des Services, ni quiconque d'autre, n'a le pouvoir d'interdire à un élu de contacter ou de se rendre dans les services pour obtenir les informations qu'il juge nécessaires pour l'exercice de son mandat.

Donc, nous vous informons, Mr le Maire, que nous continuerons dans le cadre de notre fonction d'élus, à nous adresser directement aux services compétents chaque fois que nécessaire.

A moins de prendre le risque d'entrave au bon fonctionnement du Conseil Municipal, il serait bon que vous demandiez aux responsables de service, leur entière collaboration.

Dans l'attente, veuillez agréer, Mr le Maire, nos salutations.

Groupe d'Elus de gauche Tarnosiens

Antoine ROBLES - Marie-Ange DELAVENNE-Thierry CAZAURANG – Elie MARCIANO –
Angélique GRANDENER

Copie : Mr le Préfet - D.G.S. Et Responsables de service